

Déclaration Liminaire

CSA-R MARINE du 09 juin 2026



Amiral, Mesdames, Messieurs,

Cette instance se tient dans un contexte économique et social qui demeure extrêmement tendu pour l'ensemble des personnels de notre ministère.

Le refus obstiné d'annoncer une revalorisation générale de la valeur du point d'indice est une marque de profond mépris. En laissant le Smic rattraper progressivement les grilles salariales, le gouvernement tasse les salaires, dévalorise nos carrières et nourrit un sentiment légitime d'exaspération et d'injustice chez les personnels. Cette politique d'austérité purement comptable détruit l'attractivité de nos métiers et décourage la fidélisation des agents.

Pour **la CGT**, vivre dignement de son travail est un droit. C'est pourquoi nous exigeons :

- Une revalorisation indiciaire immédiate et générale pour tous les agents.
- L'indexation des salaires sur les prix, sur le principe d'une échelle mobile des salaires, pour garantir qu'aucune hausse des prix ne se fasse au détriment du niveau de vie des personnels.
- Le blocage du prix des carburants et la création d'un véritable service public de l'énergie pour stopper la spéculation des grands groupes qui asphyxie le budget des travailleurs.

Dans la stricte continuité de la loi de transformation de la Fonction Publique, nous assistons chaque jour à une dégradation de nos conditions de travail, alimentée par des restructurations permanentes, des suppressions de postes et un manque criant de moyens. Ce cocktail d'austérité engendre une perte de sens et une souffrance grandissante dans les services et les établissements.

De plus, le ministère s'attaque lors du CSA-R de la base de défense de Brest-Lorient, un focus a été fait sur l'écrêtage des horaires variables. Ces heures ne sont pas considérées comme des heures supplémentaires car elles ne sont pas rémunérées. C'est du bénévolat !

Désormais aux instances de proximité et aux dispositifs de compensation de la pénibilité. La rationalisation des Formations Spécialisées (FS), visant à faire passer leur nombre de 244 à 211, n'est pas une demande de **la CGT**.

Le traitement de la santé des agents sous le seul angle budgétaire est inacceptable. Nous refusons la remise en cause des compensations de nuisances (travaux insalubres) et dénonçons fermement le projet de « toilettage » du décret amiante, prévoyant la fin de l'acquisition de nouveaux droits dès le 1er janvier 2028. Les agents de la Marine restent exposés de manière régulière et persistante aux fibres d'amiante, bien au-delà des seuls sites répertoriés en 2006. Les personnels des bases aéronautiques navales sont les grands oubliés mais ils se battent aujourd'hui pour faire valoir leurs droits. Le ministère doit protéger TOUS ses agents.

Les agents ne demandent pas de privilèges : ils demandent simplement les moyens d'assurer correctement leurs missions de service public et de vivre dignement de leur travail. **La CGT** abordera les élections professionnelles de décembre 2026 avec la ferme intention de porter haut et fort la voix des personnels face à vos logiques de rationalisation.

Merci de votre attention.

